

## **CR Organisation des Compétitions Futsal**

### **PROCES-VERBAL N°21**

---

<b>Réunion du :</b>	14.01.2026
<b>Présidente de la CR :</b>	Julie BLOT
<b>Présents :</b>	Wahib ALIMI - Alain CHARRANCE – Fabrice FOUBERT – Gabriel GO – Céline PLANCHET – Julien ROBOAM – Jean Noël PICOT
<b>Assistant :</b>	Lucie GUILLARD – Arnaud VAUCELLE

---

#### **Préambule :**

Mme BLOT Julie, membre du club du F. C. LONGUENEE EN ANJOU (582294),  
M. Wahib ALIMI, membre du club de NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL (553688)  
M. Alain CHARRANCE, membre du club du S.C. NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS (502159),  
M. Gabriel GO, membre du club du ET. DE LA GERMINIERE (524226),  
Mme Céline PLANCHET, membre du club du POUZAUGES BOCAGE FC (551170),  
M. Jean Noël PICOT, membre du club de l'US LE GENEST (502354),  
M. Fabrice FOUBERT, membre du club du ESP.S. YVRE L'EVEQUE (508495),  
M. Julien ROBOAM, membre du club de LCDF ANGERS (549783),  
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs.

#### **1. Appel**

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

#### **\*Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

## **Frais de procédure**

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## **2. Coupe Nationale Féminine Futsal**

### **2.1. Homologation 1/4 de Finale**

La Commission homologue les résultats des rencontres des 1/4 de Finale qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

### **2.2. 1/2 Finale**

La Commission rappelle que les 1/2 Finale se déroulent la semaine du 26 au 01 février 2026

La Commission actualise le tableau final de la compétition (cf. annexe), déterminant les rencontres des 1/2 Finale :

- CHOLET SO / NANTES METROPOLE FUTSAL : samedi 31.01.2026 à 21h, dans la SALLE CHAMBORD à CHOLET
- MONTAIGU VENDEE FOOT / R.C. FLECHOIS : samedi 31.01.2026 à 19h, dans la SALLE DE LA MAINE à ST HILAIRE DE LOULAY

## **3. Coupe Nationale Féminine Futsal**

### **3.1. Forfait**

**Match n° 55279423 Coupe Nationale Féminine Futsal - So Cholet 1 (500106) - Stade Lavallois Mfc 1 (500016) du 10.01.2026**

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe de Stade Lavallois Mfc.

## **4. Championnats Régionaux Seniors Futsal**

### **4.1. Demande de Report**

**Match n° 53720162 Bazougers Futsal 1 (554193) - Montaigu Vendee Foot 1 (507116) du 09.01.2025 en Régional 1 Futsal**

La Commission prend connaissance du mail le 09.01.2026 du club de FUTSAL BAZOUGERS notamment pour l'impraticabilité de la salle.

La commission au regard de la pièce versée au dossier, confirmant cette situation, estime que la rencontre ne peut être maintenue à la date initiale.

Décide de reporter le match en rubrique prévu initialement le 09.01.2025, et de le fixer à la première date « matchs remis » disponible au calendrier **le 30.01.2026 à 21H**.

## **5. Calendrier**

Prochaine réunion : sur convocation

**La Présidente**

Julie BLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julie BLOT". The signature is fluid and cursive, with a stylized "J" at the beginning.

**Le Secrétaire de séance,**

Lucie GUILLARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lucie GUILLARD". The signature is more formal and structured than the one above.



# Phase régionale de la Coupe Nationale Féminine Futsal



**FÉMININE  
FUTSAL**

FFF

**Finale régionale**

Samedi 14 février 2026  
À 17h00 au  
Loroux Bottereau

*Futsal*

## 1/4 Finale

Semaine du 05 au 11/01

Montaigu VF

1<sup>er</sup> District 85

Trélazé Sporting

2<sup>ème</sup> District 49

Ent. St Pierre / St  
Berthevin

1<sup>er</sup> District 53

RC Fléchois

1<sup>er</sup> District 72

## 1/2 Finale

Semaine du 26/01 au 01/02

## 1/2 Finale

Semaine du 26/01 au 01/02

## 1/4 Finale

Semaine du 05 au 11/01

Cholet SO

1<sup>er</sup> District 49

Stade Lavallois  
MFC

2<sup>ème</sup> District 53

Nantes Métropole  
Futsal

1<sup>er</sup> District 44

Venansault  
Hermitage

2<sup>ème</sup> District 85

...

...

Nantes Métropole  
Futsal

*Futsal*